

RÉPONSE – R 235 – 23.10

Réponse du Conseil administratif à la résolution R 253 – 23.10

déposée par Monsieur Wahba GHALY et votée par le Conseil municipal du 3 octobre 2023

relative à l'objet suivant :

**AMELIORATION DU SERVICE DES LIGNES SECONDES ET TANGENTIELLES DES BUS TPG A
VERNIER**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Par cette résolution, votre Conseil a déclaré qu'il était nécessaire de demander au Conseil d'Etat de prendre les mesures nécessaires pour améliorer la qualité du service des lignes de bus 22, 23, 28, 51, 53 et 73 en se concentrant sur l'augmentation de la fréquence de celles-ci, particulièrement dans les heures creuses (commencer tôt le matin dès 6 heures, les pauses de midi, dès 20 heures, tout le samedi et le week-end), et de collaborer avec la Ville de Vernier pour informer les habitant.e.s des améliorations apportées au service de ces lignes de bus et pour encourager l'utilisation des transports publics.

Il est à noter que l'évolution du réseau de transports publics est de la compétence de l'Office cantonal des transports. Cette dernière est cadrée par le Plan d'action des transports publics (PATC) et est matérialisée dans le cadre du contrat de prestation liant les TPG à l'Etat. La Ville de Vernier est consultée dans l'élaboration du PATC, et fait remonter les besoins de ses habitants dans ce cadre. La Ville de Vernier fait également part de ses attentes dans le cadre du suivi courant des projets de transports publics (BHNS-GVZ, tram tangentiel, axes forts de transports publics, etc.).

Pour répondre à cette résolution, un courrier a été transmis en date du 5 octobre 2023 au Conseil d'Etat, pour lui demander de prendre les mesures nécessaires pour améliorer la qualité du service des lignes de bus 22, 23, 28, 51, 53 et 73, en se concentrant sur l'augmentation de la fréquence de celles-ci, particulièrement dans les heures creuses, et de collaborer avec la Ville de Vernier pour informer les habitant.e.s des améliorations apportées au service de ces lignes de bus pour encourager l'utilisation des transports publics.

Une analyse des évolutions prévues a ensuite été effectuée par le service de l'aménagement, qui les a présentées à la commission de l'environnement, du territoire et de la mobilité du 29 août 2023.

Depuis, les évolutions suivantes ont été constatées :

- Augmentation de la cadence de certaines lignes tangentielles (53, 54) et mise en service de la ligne 83 (Bernex – Vernier-Village – ZIMEYSAVER) ;
- Prolongation de la ligne 54 jusqu'à l'arrêt Parfumerie (nouvelle liaison interquartiers reliant le secteur des Vidollets à Vernier-Village, à l'aéroport et à Versoix) ;
- Renforcement de l'axe loisir (prolongation de l'heure de pointe de 19h à 20h, prolongation de la fin du service au départ du centre-ville de 0h30 à 1h30, offre continue entre 1h30 et 5h, suppression des horaires vacances).

A moyen terme, les évolutions suivantes sont notamment attendues :

- Certaines requalifications permettront de limiter les retards et d'augmenter la vitesse commerciale des bus (ex : route de Vernier, avenue de Châtelaine, route de Pré-Bois, avenue de l'Ain).
- La mise en œuvre du tram tangentiel, dont les études de tracé sont en cours, permettra d'offrir à l'horizon 2035+ une liaison de haute performance entre plusieurs quartiers de la Ville de Vernier.

Au moment du changement d'horaire annuel, la Ville de Vernier communique systématiquement dans le cadre de l'ActuVernier et sur ses réseaux sociaux les évolutions du réseau de transports publics. Les évolutions intervenant en cours d'année font également l'objet de publications dans le journal communal et/ou sur le site internet de la commune. Les TPG communiquent également sur ces évolutions dans le cadre de communiqués de presse, ainsi que dans les véhicules.

La résolution R 253 – 23.10 est ainsi close.

Mathias BUSCHBECK
Conseiller administratif



Vernier, le 31 mars 2026